LUMIÈRE SUR…

LE PROJET SOLAIRE FLOTTANT DE BOURG-SAINT-BERNARD

> *« Le projet solaire flottant de Bourg-Saint-Bernard porte un intérêt agricole et économique majeur. En optimisant la surface du lac, notre association se dote de nouveaux revenus indispensables à son équilibre économique, lui permettant de maintenir l'activité d'irrigation et donc les activités agricoles du territoire. »*
>
> ***Daniel Salviac,*** Président de l'Association Foncière de Bourg-Saint-Bernard

Le lac privé de Bourg-Saint-Bernard fait actuellement l'objet d'études visant à installer un parc solaire flottant. L'Association Foncière de Bourg-Saint-Bernard qui en est propriétaire souhaite associer à l'usage agricole du lac une activité de production d'énergie verte, destinée au réseau d'électricité public. Objectif : bénéficier de revenus complémentaires pour **soutenir financièrement l'exploitation et la maintenance des installations d'irrigation, et ainsi pérenniser l'activité agricole, tout en participant activement à la transition énergétique.**

Associé à cette démarche, EDF Renouvelables, spécialiste français des énergies renouvelables, est mobilisé pour élaborer **un projet solaire flottant en phase avec les spécificités du territoire et les attentes locales**. Depuis 2020, il réalise toutes les études indispensables à sa conception, avec l'appui d'experts indépendants. Le projet fait par ailleurs l'objet d'une démarche d'écoute et de dialogue avec de nombreux acteurs locaux : agriculteurs, communes, Communauté de communes, association de chasse, riverains…

En parallèle des temps d'échanges organisés avec les habitants, cette première lettre vous présente la raison d'être de ce projet, sa localisation, ses objectifs et son calendrier.

LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET

2019-2020
- Premiers échanges entre l'Association Foncière de Bourg-Saint-Bernard et EDF Renouvelables
- Étude d'opportunité et de faisabilité du projet par EDF Renouvelables
- Début des échanges avec les élus des quatre communes couvertes par le lac (Bourg-Saint-Bernard, Lanta, Prunet et Saussens)

2021
- Démarrage des études techniques et environnementales
- Rencontres avec les riverains du lac et les acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, PETR Terres du Lauragais, Communauté de communes des Terres du Lauragais, association de chasse, Fédération de pêche 31…)

3e trimestre 2021
- Poursuite des échanges avec les acteurs locaux et permanences avec les habitants
- Finalisation des études et du projet

2022
- Enquête publique

2023
- Décision préfectorale
- Installation de la centrale solaire

Fin 2024
- Mise en service

Exploitation de la centrale solaire sur 30 ans

À VENIR (CALENDRIER PRÉVISIONNEL)

LA VOLONTÉ DE RÉPONDRE AU BESOIN AGRICOLE LOCAL

Le lac de Bourg-Saint-Bernard est un maillon essentiel à l'activité agricole locale. Réservoir d'eau pour de multiples cultures, il contribue à l'irrigation d'environ 400 ha sur 10 communes. Cet usage agricole privé s'accompagne d'importants coûts d'exploitation et de maintenance que l'association d'agriculteurs qui le gère entend financer (partiellement) grâce au projet solaire flottant. Le loyer versé pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le lac permettra d'assurer la pérennité des activités d'irrigation.

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL DU SITE

Après avoir confirmé le potentiel du projet, EDF Renouvelables a mandaté divers experts pour étudier le territoire, identifier ses enjeux et les intégrer dans la conception du parc photovoltaïque flottant. Les études en cours (débutées en 2021) concernent les domaines paysager, environnemental, aquatique, etc. Elles portent sur des périmètres plus larges que la zone du projet (jusqu'à 100 m autour du lac) afin d'appréhender au mieux l'environnement dans sa globalité. Elles sont menées par des bureaux d'études locaux, experts et indépendants :

- l'expert naturaliste Biotope ;
- l'expert des milieux aquatiques Aquascop ;
- l'expert paysagiste Atelier Nature & Territoires ;
- le bureau d'études IDE Environnement réalisant l'étude d'impact.

...ET EN PARTICIPANT À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le projet photovoltaïque de Bourg-Saint-Bernard vise à s'inscrire dans la stratégie énergétique du Pays Lauragais, dont l'ambition est de devenir un Territoire à Énergie Positive avant 2050. Sa volonté est de couvrir 37% des besoins énergétiques du territoire à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

LE SOLAIRE EN 3 QUESTIONS

LE SOLAIRE FLOTTANT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les panneaux solaires flottants reposent sur un réseau de flotteurs interconnectés et assemblés en rangées 1. La centrale est maintenue par des systèmes d'ancrage fixés au fond du bassin et/ou sur les berges 2. Les panneaux flottants sont reliés au réseau électrique par l'intermédiaire d'un poste situé sur les berges (3 et 4). Les flotteurs 5 permettent de supporter les panneaux photovoltaïques. Ils sont conçus pour ne pas se désagréger dans l'eau au fil du temps, et donc ne pas détériorer la qualité de l'eau. Ils sont également résistants au vent, à la pluie et à la neige.

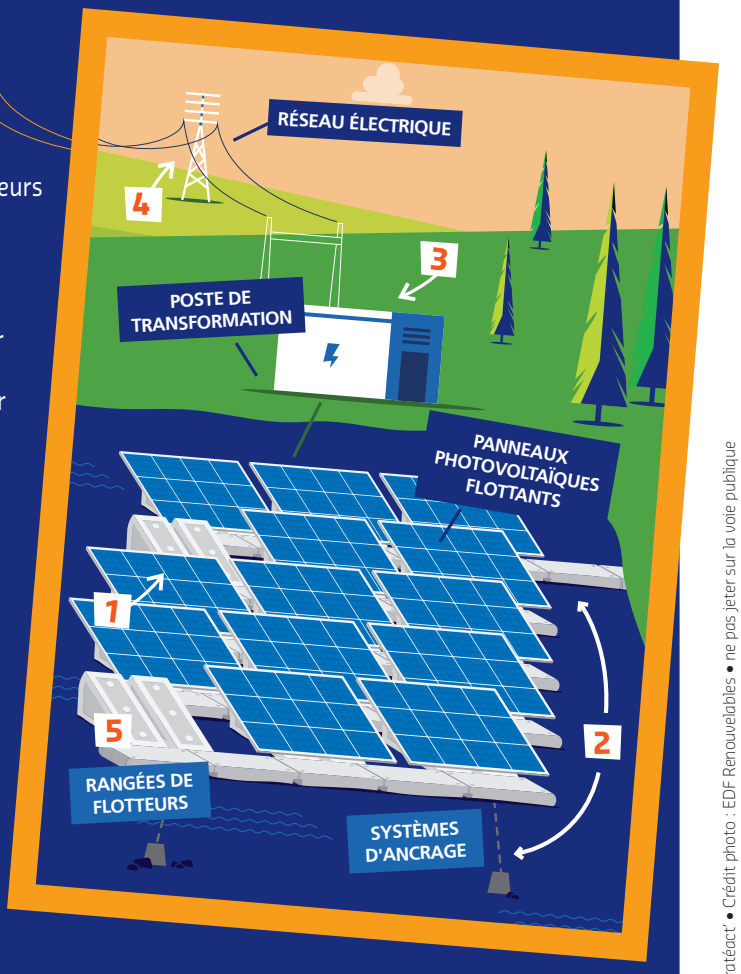

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EST-IL UNE ÉNERGIE PROPRE ?

L'électricité photovoltaïque utilise les rayons du soleil, elle repose donc sur une source d'énergie propre et naturelle. Un panneau a une durée de vie d'environ 30 ans et il faut compter 1 à 3 ans seulement pour qu'il produise autant d'énergie qu'il en a consommé pour sa construction, son installation et son recyclage.

QUE DEVIENDRA LA CENTRALE SOLAIRE APRÈS SES 30 ANNÉES D'EXPLOITATION ?

La centrale solaire est entièrement **réversible**. À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des structures, plateformes et réseaux est démonté et recyclé. Le site sera remis dans son état d'origine.

stratéact' • Crédit photo : EDF Renouvelables • ne pas jeter sur la voie publique

D'AUTRES QUESTIONS SUR LE PROJET ? ENVIE DE VOUS INFORMER ? n'hésitez pas à me contacter.

Coralie Fourastié
Cheffe de projets EDF Renouvelables
05 34 26 52 90
projetsolairebourgsaintbernard@edf-re.fr

EDF renouvelables